

## DISPOSITIFS RALENTISSEURS ET RAMPES D'ACCES PLATEAU

**Améliorez la productivité de votre entreprise en faisant confiance à la préfabrication**



- Eléments trapézoïdaux et sinusoïdaux conformes à la législation en vigueur.



- Dispositifs surélevés sur la voie publique.



- Revêtements de surface multiple : pierres naturelles, clinkers, ...

# RAMPE D'ACCES PLATEAU PAVEE

## Sinusoïdaux ou trapézoïdaux

### A. Description

Les rampes pavées sont constituées de dalles en béton armé et sont préfabriquées en usine. Le revêtement de surface est obtenu par l'utilisation de pavés en pierre naturelle ou en béton, sertis au moment de la fabrication.

### B. Prescriptions suivant le cahier des charges type «Qualiroute» chapitre G 7 - dispositifs de sécurité et de modération de la vitesse.

#### 1. Matériaux

Ils répondent aux prescriptions techniques du susdit Cahier des Charges, chapitre C

- Ciment : C.8
- Mortier : C.13
- Béton : C.14
- Acier : C.16
- Adjuvant pour béton, mortier et coulis : C.17
- Pavés (marquage) : C.29

#### 2. Etude et composition

Les éléments sont préfabriqués à partir de béton auto-compactant à base de ciment CEM I 52,5 R LA gris ayant une classe de résistance C 35/45, une classe d'environnement EE4 et une classe de consistance S5. Le calibre maximum des granulats est de 22 mm.

Les éléments sont capables de résister au passage d'un essieu de 13 tonnes.

Le revêtement des éléments est réalisé au moyen de pavés (naturel ou de béton).

Ceux-ci forment avec la dalle un ensemble monolithique.

Les dimensions des pièces, leur profil ... sont décrits dans les documents d'adjudication.

**L'attention de l'auteur de projet est attirée sur la législation en vigueur (Arrêté Royal du 3 mai 2002, paru au Moniteur Belge le 31 mai 2002, modifiant l'Arrêté Royal du 9 octobre 1998).**

Les peignes des ralentisseurs de trafic sont réalisés soit avec des pavés en béton blanc, soit en pierres naturelles blanches. La blancheur du béton blanc correspond aux spécifications du § H.1.3.3.7. (qualité optique pour béton de ciment blanc).

#### 3. Fabrication

Les éléments sont fabriqués en usine. Toutes les dispositions sont prises afin d'empêcher toute fuite de mortier ou de laitance sur le revêtement pendant le bétonnage. Lors de l'utilisation de pavés en pierre naturelle, le jointoiement sera réalisé après décoffrage conformément au § G.4.2.1.2.6.3. (joints en mortier de ciment).

Les pavés en béton de ciment sont posés « bord à bord » sans joint.

Les éléments sont pourvus des accessoires de manutention nécessaires au stockage et à la mise en œuvre. Ils sont disposés de manière à ne pas endommager les pièces durant leurs manutentions.

Après mise en œuvre, ils sont rendus invisibles par l'insertion et scellement d'un pavé du revêtement.

#### 4. Mise en oeuvre et en service

Elles diffèrent suivant le type de revêtement routier (réseau I, II ou III) et les sollicitations inhérentes au trafic.

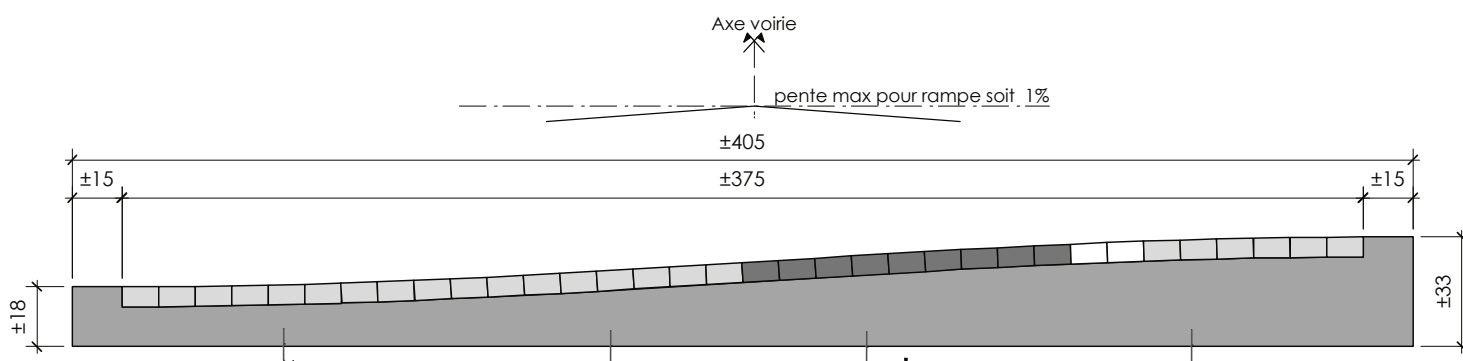
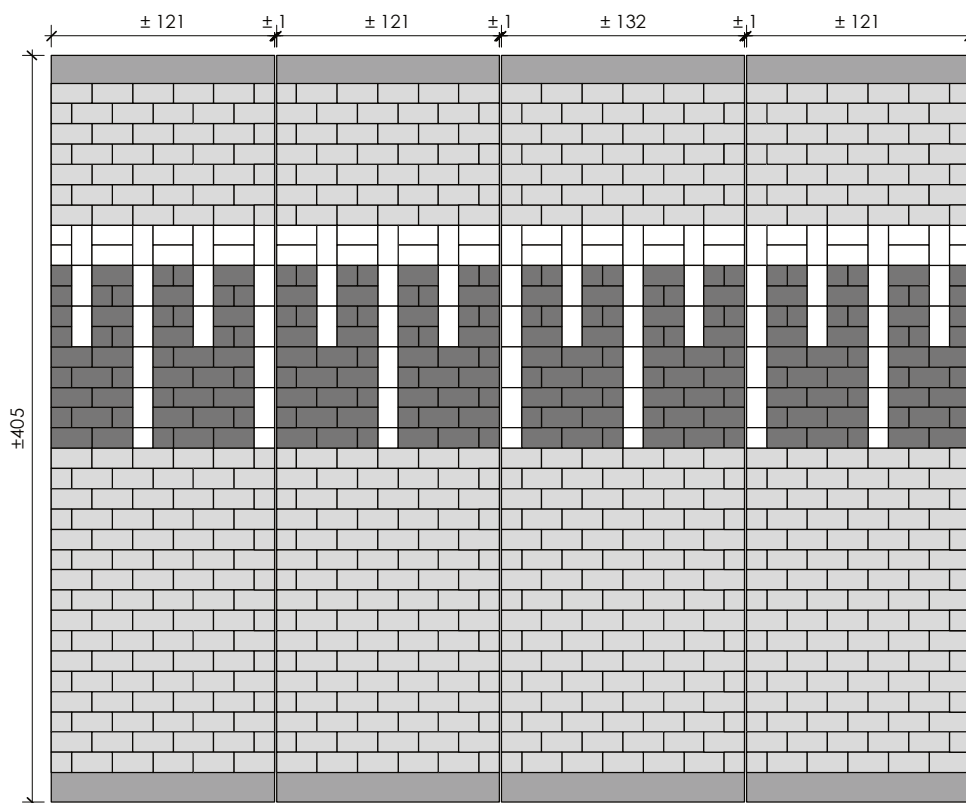
Par conséquent, la mise en œuvre doit être conforme au § G.7.1.2.3.4. et la mise en service au § G.7.1.2.3.5.

Toute circulation est interdite pendant les 7 premiers jours qui suivent la mise en œuvre des éléments.

# RAMPES D'ACCES PLATEAU PAVEE S380

Voiries accessibles aux autobus & poids lourds

## S380-15



Béton C35/45 EE4	Pavé 22/11/6 Gris
Pavé 22/11/6 Foncé	Pavé 22/11/6 Blanc

\* Option : barres dépassantes

**CODE DE FABRICATION : S380 - 15 (ht. 15cm)**

**RAMPE D'ACCES SINUSOÏDALE TYPE 380 : S380 - 12**  
L > 5.00 M , pente moy. 4 % , long. l. rampe 3,80 m  
**VOIES FREQUENTEES PAR DES AUTOBUS ET/OU DE NOMBREUX VEHICULES LOURDS**  
- Suivant l'arrêté royal du 31 mai 2002.

Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.

Copyright © PREFER 2012

**prefer** 

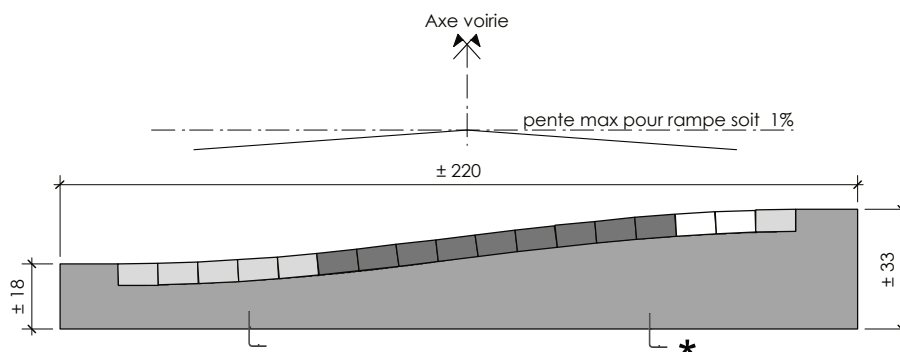
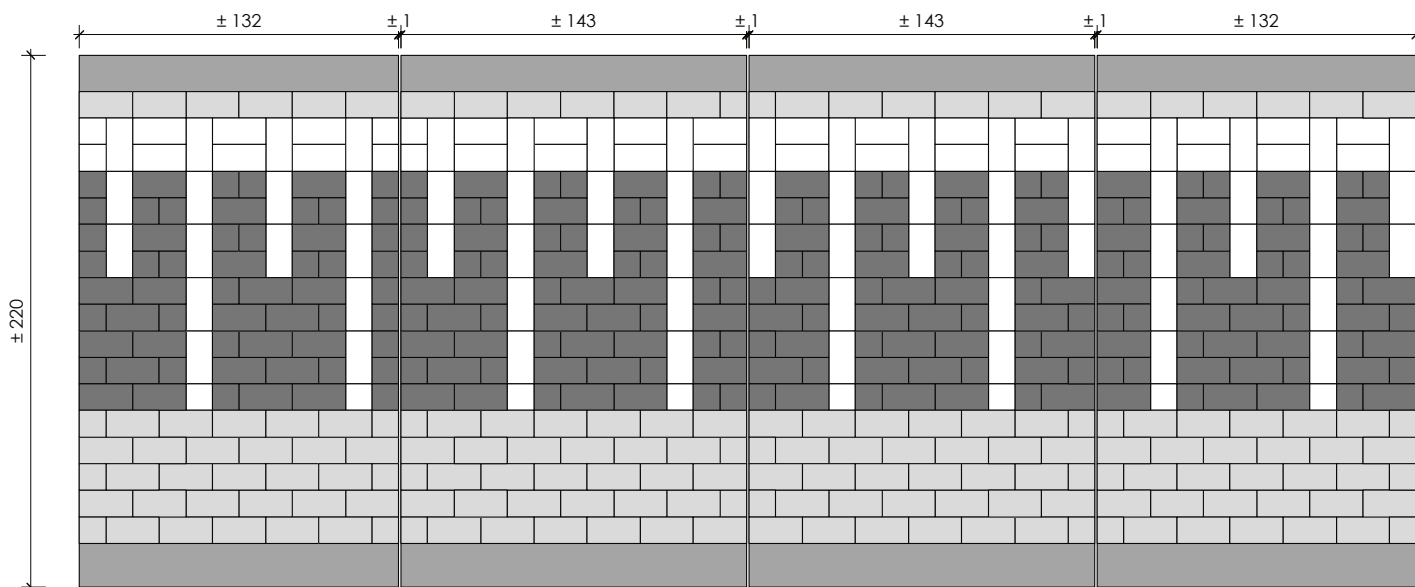
07/04/2020

**Siège administratif** | Sart d'Avette 110 | BE 4400 Flémalle | T +32 4 273 72 00 | F +32 4 275 65 09  
**Blocs Flémalle** | Quai du Halage 3 | BE 4400 Flémalle | T +32 4 233 18 03  
**Blocs Hermalle-sous-Huy** | Rue du Pont 13 | BE 4480 Engis | T +32 85 31 18 75  
**Hourdis Flémalle** | Espace Phénix | Rue de la Digue 20 | BE 4400 Flémalle | T +32 4 234 83 40  
**Préfabrication Flémalle** | Espace Phénix | Rue de la Digue 20 | BE 4400 Flémalle | T +32 4 234 83 40  
**Traverses Sclessin** | Rue Ernest Solvay 208 | BE 4000 Liège | T +32 4 254 20 25  
[www.prefer.be](http://www.prefer.be) | [info@prefer.be](mailto:info@prefer.be) | Prefer member of Portier group

# RAMPES D'ACCES PLATEAU PAVEE S190

Voiries NON accessibles aux autobus & poids lourds

## S190-15



Béton C35/45 EE4	Pavé 22/11/6 Gris foncé
Pavé 22/11/6 Gris	Pavé 22/11/6 Blanc

**CODE DE FABRICATION : S190 - 15 (ht. 15cm)**

RAMPE D'ACCES SINUSOÏDALE **TYPE 190 : S 190 - 15**  
 L > 5.00 M , pente moy. 8 % , long. l. rampe 1,90 m  
**VOIES NON FREQUENTEES PAR DES AUTOBUS ET/OU DE NOMBREUX VEHICULES LOURDS**  
 - Suivant l'arrêté royal du 31 mai 2002.

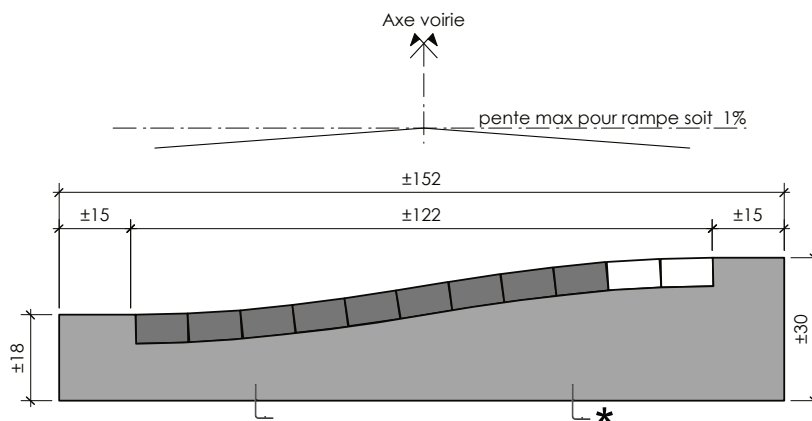
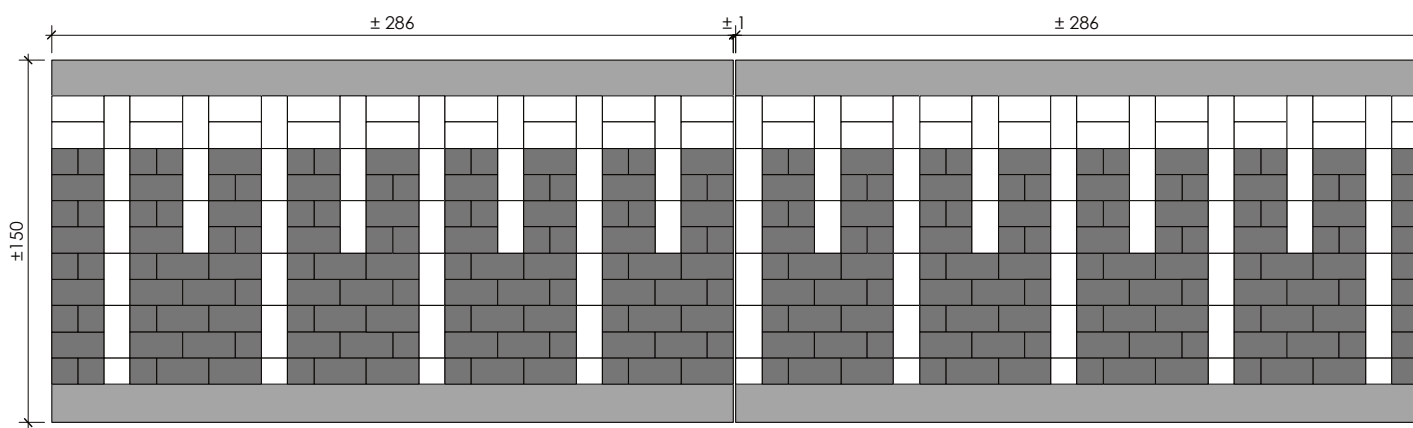
Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.  
 Copyright © PREFER 2012

\* Option : barres dépassantes

# RAMPES D'ACCES PLATEAU PAVEE S120

Voiries NON accessibles aux autobus & poids lourds

## S120-12



Béton C35/45 EE4

**CODE DE FABRICATION : S120 - 12 (ht. 12cm)**

RAMPE D'ACCES SINUSOIDALE **TYPE 120 : S 120 - 12**  
L > 5,00 M., pente moy. 10 %, long. l. rampe 1,20 m  
**VOIES NON FREQUENTEES PAR DES AUTOBUS ET/OU DE NOMBREUX VEHICULES LOURDS**  
- Suivant l'arrêté royal du 31 mai 2002.

Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.  
Copyright © PREFER 2012

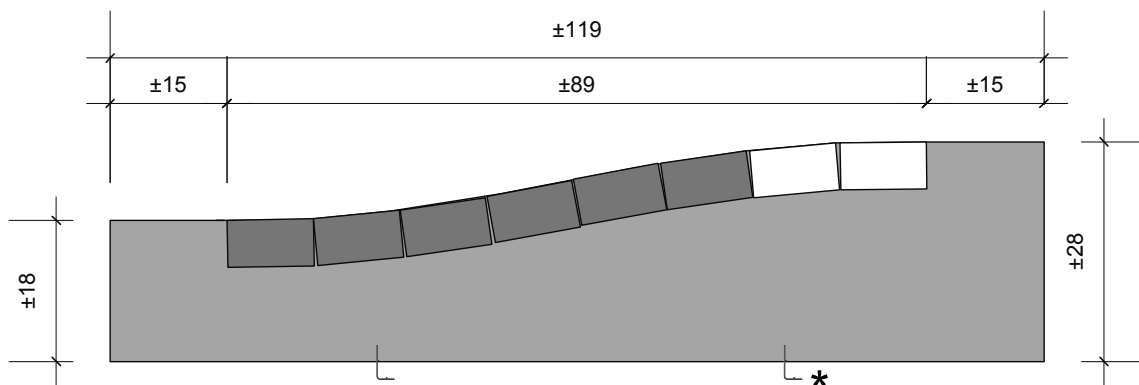
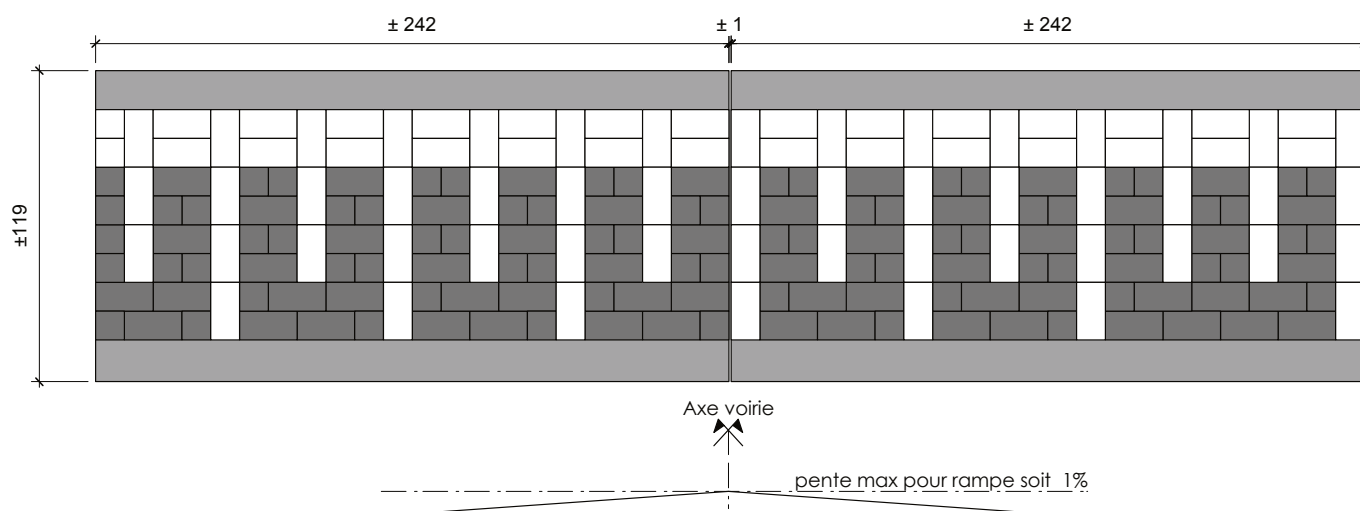
\* Option : barres dépassantes

# RAMPES D'ACCES PLATEAU PAVEE

## S85

Voiries NON accessibles aux autobus & poids lourds

### S85-10



Béton C35/45 EE4	Pavé 22/11/6 Gris
Pavé 22/11/6 Foncé	Pavé 22/11/6 Blanc

**CODE DE FABRICATION : S 85 - 10 (ht. 10cm)**

\* Option : barres dépassantes

RAMPE D'ACCES SINUSOÏDALE TYPE 85 : S 85 - 10  
 L > 5.00 M , pente moy. 12%, long. l rampe 0.85 m  
**VOIES NON FREQUENTEES PAR DES AUTOBUS ET/OU DE NOMBREUX VEHICULES LOURDS**  
 - Suivant l'arrêté royal 31 mai 2002.

Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.  
 Copyright © PREFER 2012